

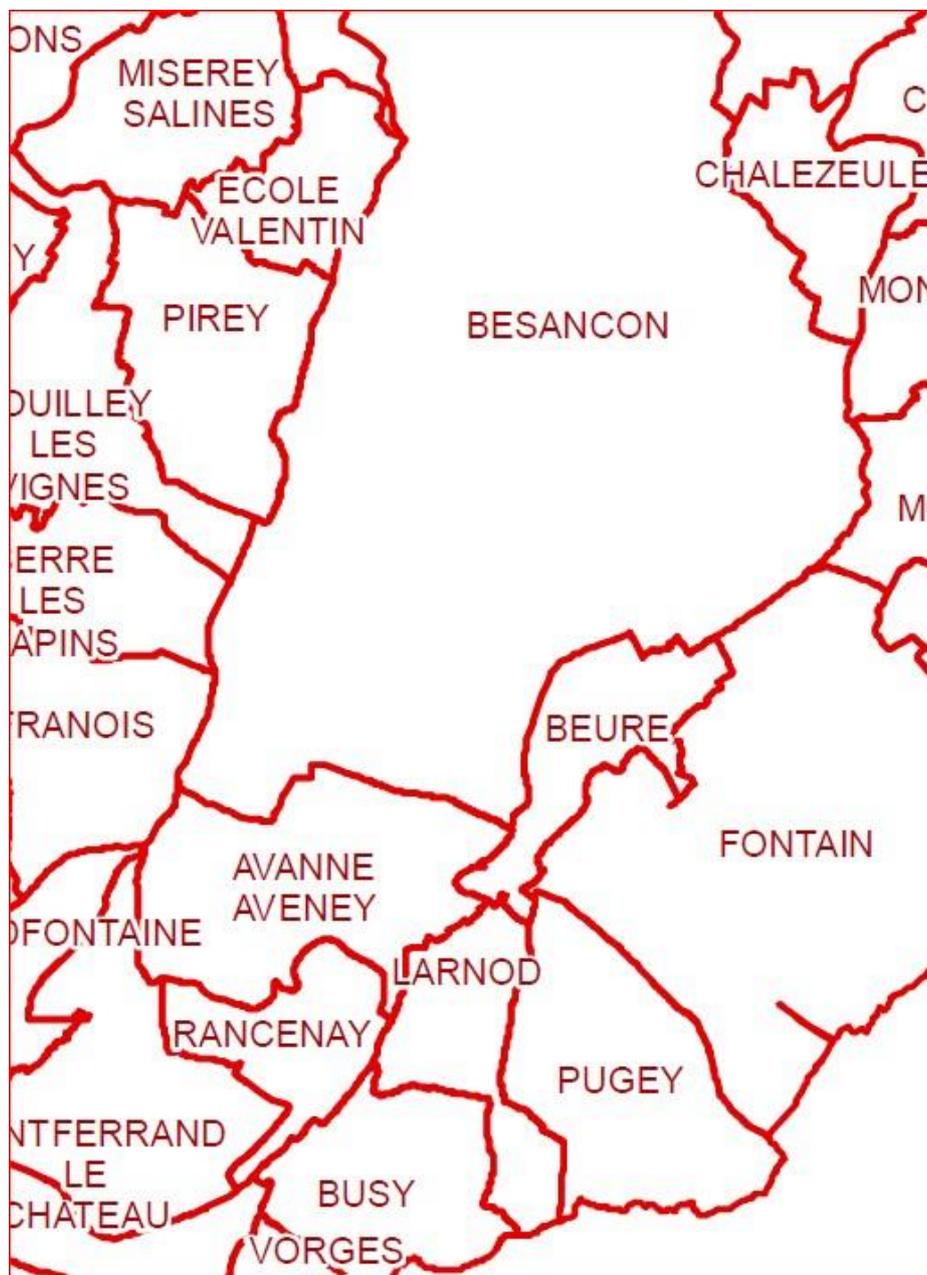
PROJET DE CREATION
D'UN NOUVEAU CIMETIERE
AVANNE - AVENEY

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

NOTICE EXPLICATIVE

La présente enquête parcellaire est menée conjointement à l'enquête publique utile à la création du nouveau cimetière de la commune d'Avanne-Aveney par la communauté urbaine « GRAND BESANÇON METROPOLE ».

Ce projet est prévu sur le territoire de la commune d'Avanne-Aveney le long du chemin de Vignier, au lieu-dit« derrière Chaillot », entre la zone artisanale de la Goulotte et le Château.





Localisation du projet chemin de Vignier

1. COMPÉTENCE ET MAÎTRISE D'OUVRAGE

« Grand Besançon Métropole », détient au titre de ses statuts la compétence « **Création, extension et translation de cimetière** », depuis le 1^{er} janvier 2019.

Les modalités d'exercice de cette compétence partagée entre les communes et l'intercommunalité ont été précisées par une délibération du conseil communautaire du 30 janvier 2020.

Aux termes de cette délibération, la notion de **création de cimetière** s'applique : « **aux opérations de création d'un cimetière dans un site non contigu à l'existant** ». En pratique, l'initiative d'aménager un nouveau cimetière appartient aux communes qui en font la demande à la Communauté Urbaine; GBM décide de l'éligibilité des projets sollicités.

Dans ce contexte, la commune d'Avanne-Aveney confrontée à la saturation du cimetière communal existant, a fait part à la Communauté Urbaine de la nécessité impérieuse d'aménager un nouveau cimetière sur son territoire.

Grand Besançon Métropole a par délibération du 21 octobre 2021 approuvé le projet de création du nouveau cimetière d'Avanne-Aveney et décidé du lancement de l'opération et des acquisitions foncières utiles à sa réalisation par voie d'expropriation, si nécessaire.

2. CONSISTANCE DU PROJET

Le projet consiste en l'aménagement :

- d'un cimetière clôturé d'une surface de 3771 m², composée de deux terrasses (partie basse et partie haute) ;
- de deux aires de stationnement d'une surface totale de 1488 m² (1146 m² en partie basse et 342 m² en partie haute) ;
- d'une voirie d'accès de 1439 m². Soit un total de 6698 m².

2.1. LE CIMETIERE

Une capacité pour les 50 à 60 prochaines années

La capacité du nouveau cimetière permettra l'accueil d'environ 370 tombes et caveaux, ainsi que de 150 cavurnes, correspondant à une occupation des concessions pour les 50 à 60 prochaines années.

Un aménagement en terrasses adapté à la configuration du site

Le projet s'inscrit sur un coteau.

Pour s'adapter de façon optimale la pente du terrain, le cimetière sera aménagé en deux terrasses délimitées par un mur de soutènement de 68 mètres de long et d'environ 2,50 mètres de hauteur.

Un second mur d'une longueur de 80 mètres sera construit au fond de la terrasse supérieure. Les deux terrasses disposeront chacune de leur accès propre en lien avec les parkings, et seront reliées entre elles par des escaliers et une rampe à pente limitée.

Les circulations à l'intérieur du cimetière seront possibles grâce à deux allées principales carrossables de 4,00 mètres de large, ainsi que des allées secondaires plus étroites, formant un quadrillage. La largeur de ces allées variera entre 1,70 et 3,00 mètres et leurs pentes seront compatibles avec la réglementation PMR (pente en long inférieure ou égale à 5% et pente en travers inférieure ou égale à 2%).

Des îlots rectangulaires seront ainsi délimités, pour accueillir selon les besoins : des caveaux, des tombes, des cavurnes.

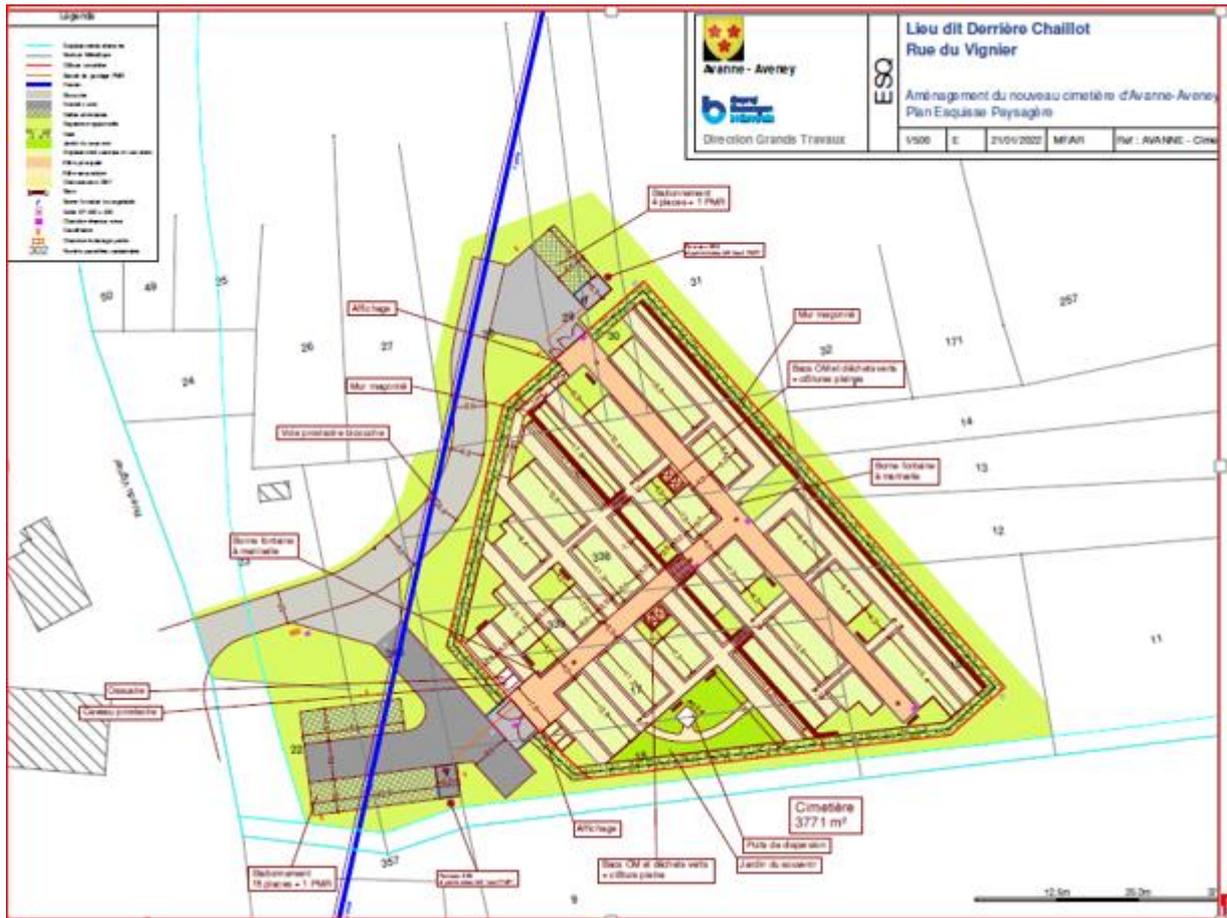
Les columbariums seront implantés devant les murs de soutènement.

Au sud, une partie du cimetière sera entièrement arborée, formant un petit parc, pour y recevoir le jardin du souvenir.

Sur le reste du site, des arbres seront plantés à proximité des tombes donnant aux lieux un aspect paysager et permettant une meilleure intégration dans l'environnement boisé de cette partie du village.

Au total ce seront 18 arbres de différentes espèces qui seront plantés dans l'enceinte du cimetière.

Le cimetière sera entièrement délimité par une clôture et une haie plantée. Un système d'adduction d'eau avec deux fontaines ainsi qu'un système de drainage des eaux pluviales et organiques seront également mis en place.



Projet de cimetière

2.2. LES AIRES DE STATIONNEMENT ET ACCES

A l'ouest (en partie basse) et au nord (en partie haute) seront aménagés deux parkings de 16 et 5 places, dont une place réservée au PMR pour chacun.

Les stationnements non-PMR seront revêtus de matériaux perméables et bordés d'arbres.

Dans un premier temps, une voie de circulation provisoire sera aménagée pour relier le cimetière à la Rue du Vignier.

Elle sera par la suite réalisée sous sa forme définitive lorsque les projets communaux de salle polyvalente et de gymnase seront connus.

Pour sa bonne intégration dans le site, une attention particulière sera portée sur la qualité paysagère de la future voie, avec la plantation de nombreux arbres d'alignement.

3. LE CHOIX DU SITE RETENU

La localisation du cimetière s'inscrit dans une réflexion plus globale menée par la commune sur l'implantation de plusieurs équipements publics sur son territoire, « salle

polyvalente, gymnase, aménagement d'un nouveau cimetière, espaces de stationnement.

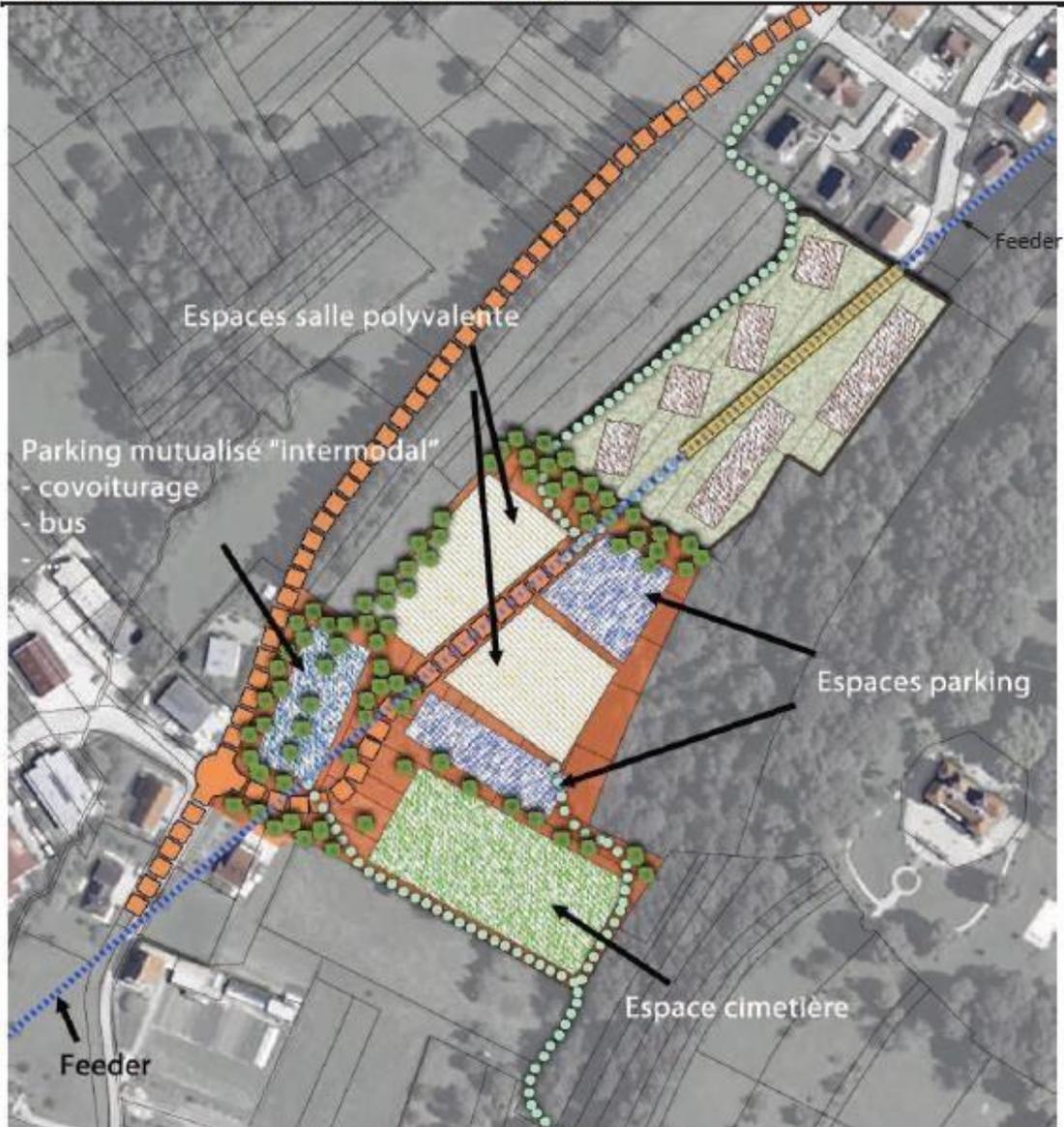
Cette réflexion conduite durant la révision du POS en PLU entre 2013 et 2018 a abouti à retenir un site dédié aux équipements publics, localisé "Chemin du Vignier" au lieudit "derrière Chaillot" et classé en zone **1AUEq** du PLU communal.

Cette zone 1AUEq de 2,20 hectares a fait l'objet d'une orientation d'aménagement et de programmation au PLU communal dite "Zone de Chaillot".



Extrait PLU : Zone 1AUEq du PLU

Objectifs et principes d'aménagement de la zone



Légende

- Principe de desserte viaire:
 - accès
 - voie principale
 - voie secondaire
 - cheminement doux
- Principe d'implantation des constructions
 - Recul par rapport aux voies
- Végétation à conserver à planter
- Espace public à créer

La localisation exacte et la dimension des éléments graphiques ne sont pas opposables

Le projet d'aménagement du cimetière est prévu au sud de la zone 1AUEq

4. CARACTERISTIQUES DU PROJET

La surface, la délimitation et les caractéristiques techniques du futur cimetière sont liées aux besoins de la commune en matière funéraire (besoins sur les 50 à 60 prochaines années, distance des habitations) conjugués aux contraintes du site (notamment les contraintes topographique, hydrogéologie, d'accessibilité, et liées à la servitude feeder).

En effet, l'implantation choisie est le résultat de contraintes techniques et fonctionnelles

- au Sud, la limite de la zone 1AUEq ;
- à l'Est la pente naturelle du terrain, qui s'accroît au fur et à mesure de l'éloignement de la route et devient incompatible avec la création d'un cimetière ;
- au Nord-Ouest, la présence d'une canalisation d'eau potable (feeder) grevée de part et d'autre d'une servitude d'inconstructibilité ;
- au Nord, l'espace dédié à d'autres équipements publics tels que gymnase, salle des fêtes, définis dans l'OAP de la commune.

5. BESOINS FONCIERS

Le périmètre de l'opération soumis à validation de la commune porte sur des parcelles appartenant au domaine privé communal et sur des parcelles appartenant à des propriétaires privées. Il s'agit de biens non bâtis, à usage de jardins et de vergers anciens, accessibles par le chemin de Vignier. Le site est en partie en friche.

Il s'agit des emprises suivantes :

Parcelles privées

Section	n°	Lieu-dit	Surface en m²	Emprise projet en m²
AE	10	Derrière Chaillot	969	702
AE	14	Derrière Chaillot	530	16
AE	12	Derrière Chaillot	655	137
AE	31	Derrière Chaillot	2139	301
AE	13	Derrière Chaillot	550	44
AE	15	Derrière Chaillot	815	794
AE	17	Derrière Chaillot	777	777
AE	22	Derrière Chaillot	523	263
AE	23	Derrière Chaillot	891	300
AE	28	Derrière Chaillot	2083	507
AE	30	Derrière Chaillot	697	214

Parcelles communales

Section	n°	Lieu-dit	Surface totale en m ²	Emprise projet en m ²
AE	18	Derrière Chaillot	760	572
AE	338		810	810
AE	339		471	471
AE	343		779	571
AE	29		714	216

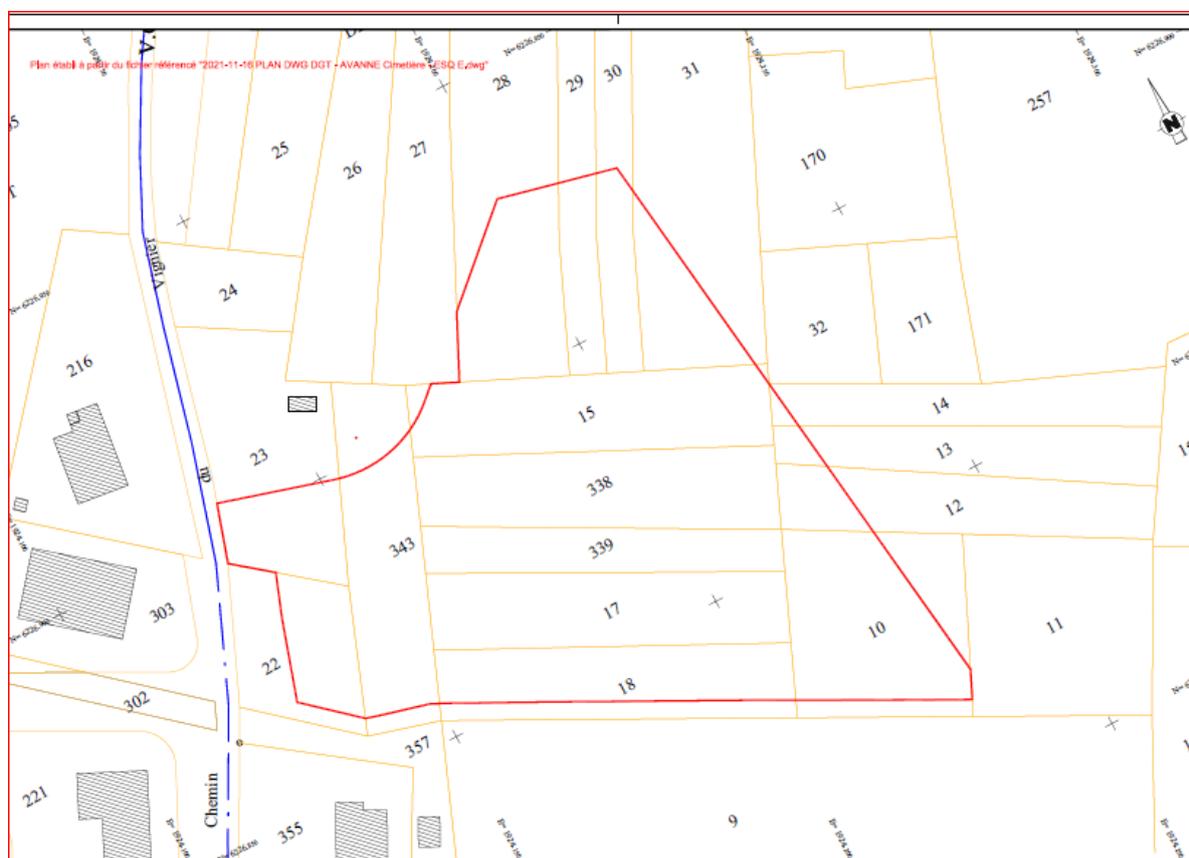
Les parcelles communales feront l'objet d'une mise à disposition par la commune à la communauté urbaine.

Parcelles acquises par la CU :

Les parcelles privées doivent être acquises par la communauté urbaine, par voie d'expropriation le cas échéant.

Les parcelles AE 15, AE 17 et AE 23 sont d'ores et déjà propriété de GBM. D'autres démarches d'acquisitions amiables sont en cours.

Périmètre de l'opération



- **une pièce intitulée « Plans Parcelaires » qui permet d'identifier les biens concernés au cadastre (pièce n°3) ;**

La liste des propriétaires concernés et le plan des emprises nécessaires à la réalisation du projet sont versés au présent dossier.

GRAND BESANÇON METROPOLE entend privilégier les acquisitions amiables. Toutefois, à défaut d'accord avec l'ensemble des propriétaires concernés, il convient de recourir à la procédure d'expropriation.

PROJET DE CREATION D'UN CIMETIERE

ETAT PARCELLAIRE

C.U. GRAND BESANÇON METROPOLE

COMMUNE D'AVANNE-AVENEY

LISTE ALPHABETIQUE DES PROPRIETAIRES

Noms des propriétaires	N° état parcellaire	COMMUNE	Page
ARNOL Eliane	6	AVANNE-AVENEY	4
CHAMBELLAN Robert	2	AVANNE-AVENEY	3
CREMILLE Claude	3	AVANNE-AVENEY	3
GUERRIN Michel	1	AVANNE-AVENEY	3
GUIDET (Indivision)	9	AVANNE-AVENEY	5
GUSATTO Elisabeth	8	AVANNE-AVENEY	5

Nouveau Cimetière

COMMUNE D'AVANNE-AVENEY

N° plan Parc.	Section	N°	Lieudit ou adresse	Nature Culture	Surface m²	Emprise m²	Reliquats m²	PROPRIETAIRE REELS	Droit et observation
1	AE	10	Derrière Chaillot	Pré	969	702	267	<u>Propriétaire :</u> GUERRIN Michel né le 18/10/1931 à AVANNE-AVENEY (25) 8 Rue des Cerisiers 25720 AVANNE-AVENEY	Du 02/03/1987 Vol 3666 n° 4 Donation partage, acte établi par Me Bourgeois le 19/01/1987
	AE	14	Derrière Chaillot	Pré	530	16	514		
2	AE	12	Derrière Chaillot	Pré	655	137	518	<u>Propriétaire :</u> CHAMBELLAN Robert né le 24/12/1933 à AVANNE-AVENEY (25) 3 rue du Bac 25720 AVANNE-AVENEY	du 09/06/1986 Vol 3491 n° 5 Donation partage, acte établi par Me Coste le 28/04/1986 du 07/01/1967 Vol 3912 n° 49 Servitude de passage au profit de la Ville de Besançon, acte établi le 12/10/1966 par le Préfet du Doubs (AE 31)
	AE	31	Derrière Chaillot	Pré	2139	301	1838		
3	AE	13	Derrière Chaillot	Pré	550	44	506	<u>Propriétaire :</u> CREMILLE Claude né le 04/12/1942 à BESANÇON (25) 55 rue de l'Eglise 25720 AVANNE-AVENEY	du 22/09/2000 et 20/12/2000 Vol 2000P n° 6975 Partage, acte établi par Me BOICHARD le 21/07/2000

N° plan Parc.	Section	N°	Lieudit ou adresse	Nature Culture	Surface m²	Emprise m²	Reliquats m²	PROPRIETAIRE REELS	Droit et observation
6	AE	22	Derrière Chaillot	Pré	523	263	260	Propriétaire : Eliane HANSMANNEL ép. Guy ARNOL née le 12/03/1952 à AVANNE (25) 22 Avenue Pierre Brossolette 94300 VINCENNES	du 20/05/1983 Vol 2792 n° 24 Donation partage, acte établi par Me Bourgeois le 16/04/1983 du 16/12/1965 Vol 3742 n° 30 Convention de Servitude établie par le Préfet du Doubs le 18/10/1965
8	AE	28	Derrière Chaillot	Pré	2083	507	1576	Propriétaire : Elisabeth DONY ép. Louis GUSATTO née le 28/01/1937 à BESANÇON (25) 5 rue de l'Eglise 25720 AVANNE-AVENEY	

N° plan Parc.	Section	N°	Lieudit ou adresse	Nature Culture	Surface m²	Emprise m²	Reliquats m²	PROPRIETAIRE REELS	Droit et observation
9	AE	30	Derrière Chaillot	Pré	697	214	483	<p><u>Propriétaires :</u></p> <p>GUIDET Olivier né le 30/11/1965 à BESANÇON (25) 63 rue de l'Eglise 25720 AVANNE-AVENEY</p> <p>GUIDET Michel né le 26/09/1929 à BESANÇON (25) 63 rue de l'Eglise 25720 AVANNE-AVENEY</p> <p>GUIDET Samuel né le 15/04/1970 à BESANÇON (25) 10 Chemin des Pièces 25320 GRANDFONTAINE</p> <p>GUIDET Myriam née le 03/10/1967 à BESANÇON (25) 24 Rue des Tilleroyes 25770 SERRE LES SAPINS</p>	<p>Du 8/12/1965 Vol 3738 n° 26 Convention de servitude au profit de la Ville de Besançon Acte établi le 18/10/1965 par le Préfet du Doubs</p> <p>du 04/07/1969 Vol 4387 n° 17 Acquisition, acte établi par Me Beaussier le 03/06/1969</p>

PROJET DE CREATION
D'UN NOUVEAU CIMETIERE
AVANNE – AVENEY

DOSSIER D'ENQUETE PARCELLAIRE

PLANS PARCELLAIRES

Commune d'AVANNE-AVENEY

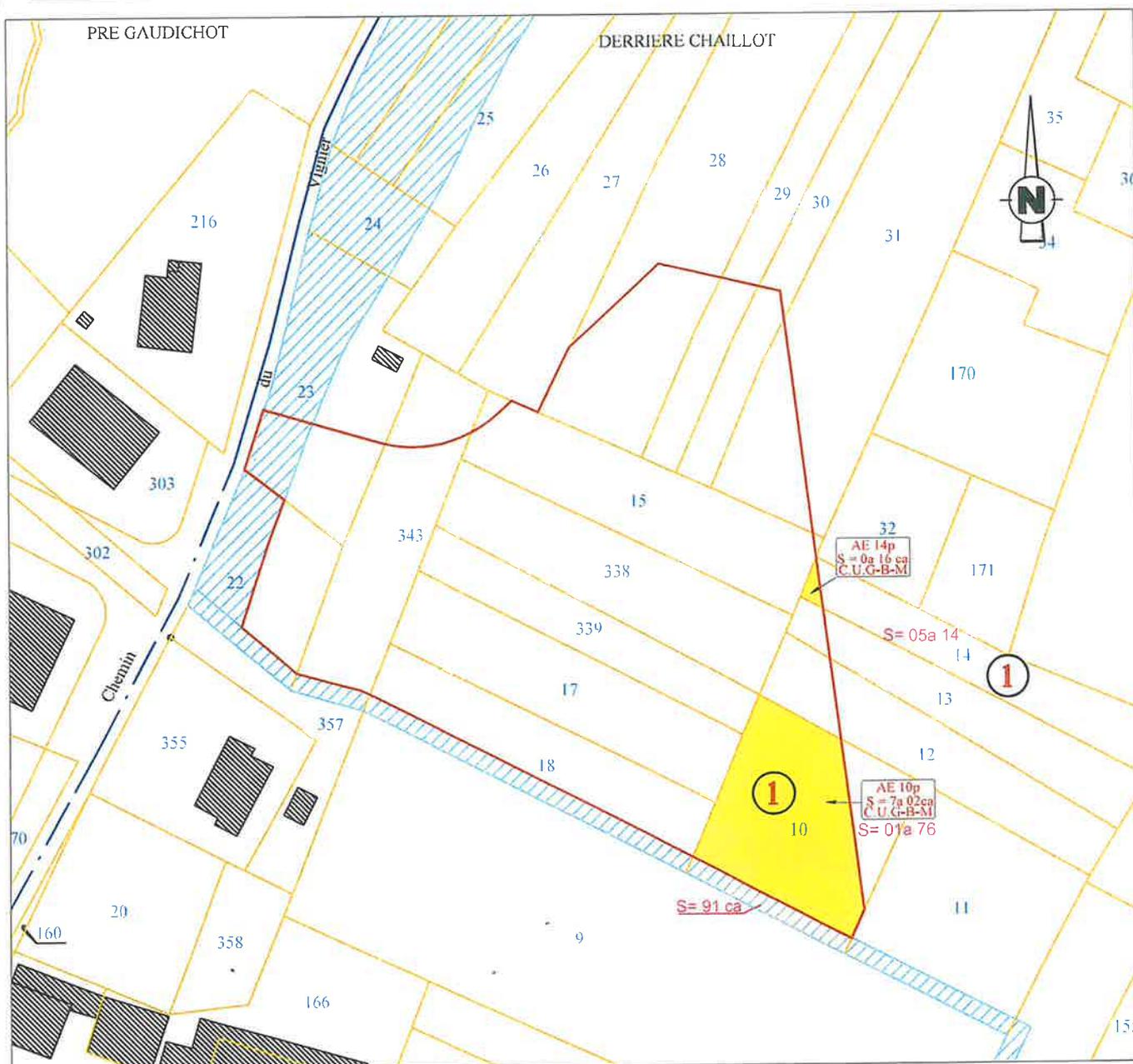
Projet de Création d'un Cimetière



Dep. Urbanisme
Service Topographie
4, rue Gabriel Panchon "La Cité"
25003 BESANCON Cedex
Tel : 03 83 67 23 19
Email : topo@grandbesancon.fr

PLAN PARCELLAIRE PAR PROPRIETAIRE

Etude de l'emprise foncière



<p>Nom des propriétaires :</p> <p>M. Michel GUERRIN</p>	<p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none"> Emplacements Réservés et Alignements Homologués au PLU Surface d'emprise par propriétaire Numéro de propriétaire à l'état parcellaire Surface totale de la parcelle 	<p>Echelle : 1/1000°</p>	
<p>Section et numéro cadastral :</p> <p>AE n° 10-14</p>		<p>Date d'édition : le 11 mars 2022</p>	
		<p>N° propriétaire : 1</p>	<p>N° feuille : 1/1</p>

Commune d'AVANNE-AVENEY

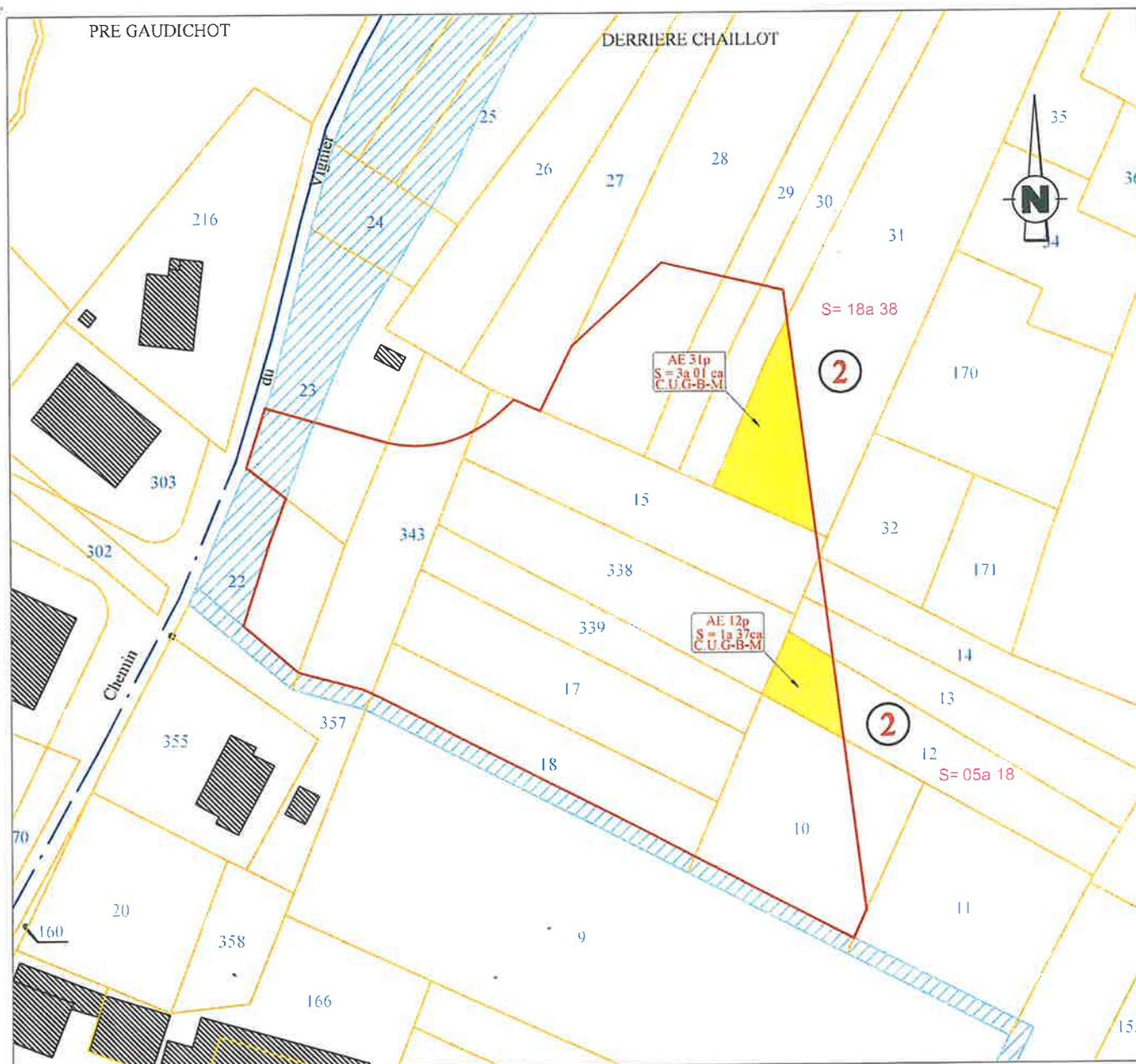
Projet de Création d'un Cimetière



Dep. Urbanisme
Service Topographie
4, rue Gabriel Platon "La Cité"
25004, BESANCON Cedex
Tel. 03 81 37 25 10
e-mail: uto@grandbesancon.fr

PLAN PARCELLAIRE PAR PROPRIETAIRE

Etude de l'emprise foncière



Nom des propriétaires :

M. Robert CHAMBELLAN

Section et numéro cadastral :

AE n° 12-31

Légende :

- Emplacements Réservés et Alignements Homologués au PLU
- Surface d'emprise par propriétaire
- Numéro de propriétaire à l'état parcellaire
- 0 a 12** Surface totale de la parcelle

Echelle :

1/1000°

Date d'édition :

le 11 mars 2022

N° propriétaire

2

N° feuille

1/1

Commune d'AVANNE-AVENEY

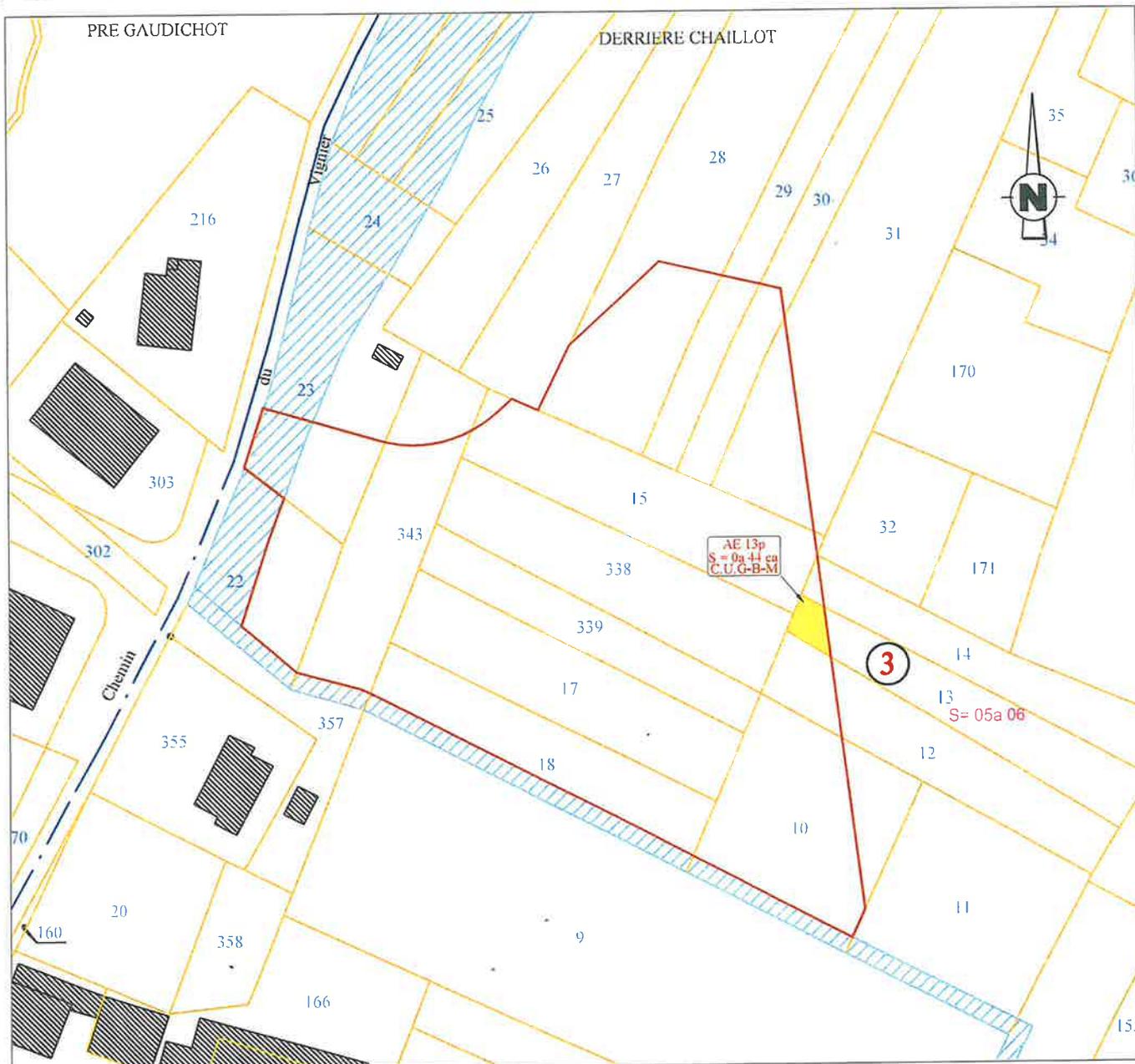
Projet de Création d'un Cimetière



Dep. Urbanisme
Service Topographie
1, rue Gabriel Plançon "La Cité"
25001 BESANCON Cedex
Tel: 03 81 37 69 70
e-mail: topo@grandbesancon.fr

PLAN PARCELLAIRE PAR PROPRIETAIRE

Etude de l'emprise foncière



Nom des propriétaires :

M. Claude CREMILLE

Section et numéro cadastral :

AE n° 13

Légende :

- Emplacements Réservés et Alignements Homologués au PLU
- Surface d'emprise par propriétaire
- Numéro de propriétaire à l'état parcellaire
- Surface totale de la parcelle

Echelle :

1/1000°

Date d'édition :

le 11 mars 2022

N° propriétaire

3

N° feuille

1/1

Commune d'AVANNE-AVENEY

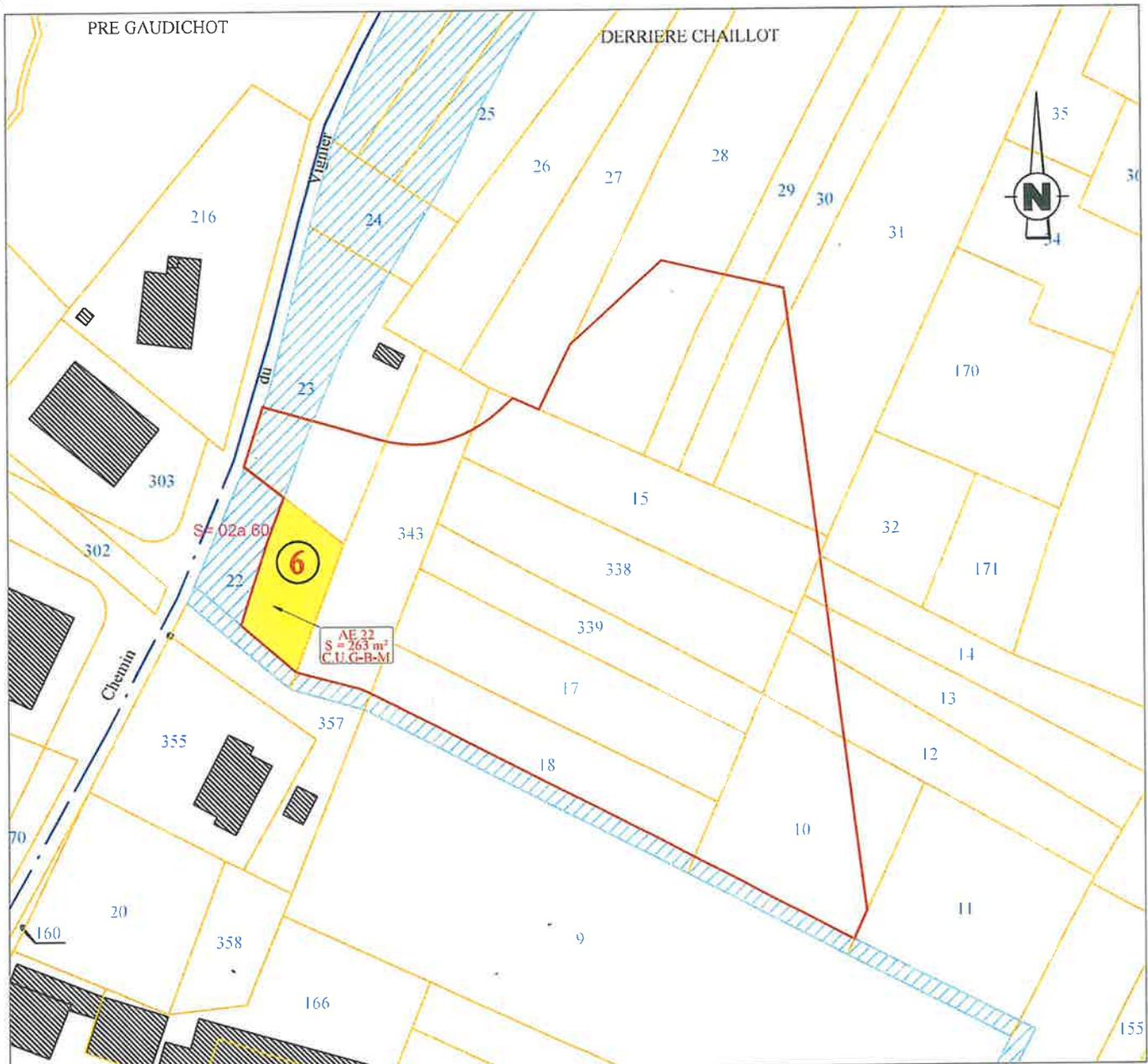
Projet de Création d'un Cimetière



Dep. Urbanisme
Service Topographie
4, rue Gabriel Péri
25041 BESANCON Cedex
Tel. 03 81 87 88 10
e-mail : topo@grand-besancon.fr

PLAN PARCELLAIRE PAR PROPRIETAIRE

Etude de l'emprise foncière



Nom des propriétaires : Mme Eliane HANSMANNEL ép. ARNOL	Légende :  Emplacements Réservés et Alignements Homologués au PLU  Surface d'emprise par propriétaire  Numéro de propriétaire à l'état parcellaire 0 à 12 Surface totale de la parcelle	Echelle : 1/1000°
Section et numéro cadastral : AE n° 22	Date d'édition : le 11 mars 2022 N° propriétaire : 6 N° feuille : 1/1	

Commune d'AVANNE-AVENEY

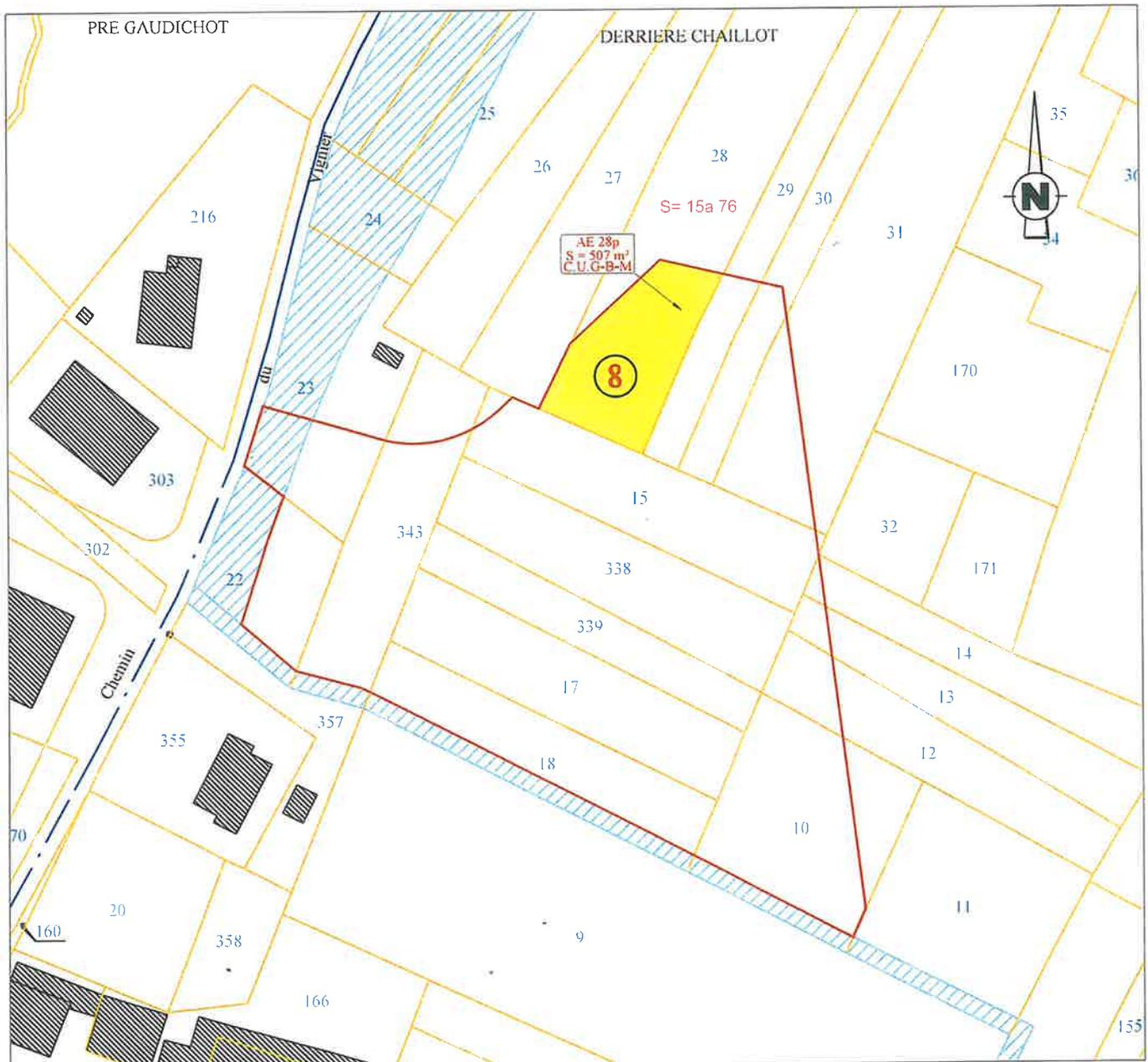
Projet de Création d'un Cimetière



Dep. Urbanisme
Service Topographie
4, rue Gabriel Périotti "La Cité"
25143 BESANCON Cedex
Tel: 03 81 87 89 10
e-mail: topo@grandbesancon.fr

PLAN PARCELLAIRE PAR PROPRIETAIRE

Etude de l'emprise foncière



<p>Nom des propriétaires :</p> <p>Mme Elisabeth DONY ép. GUSATTO</p>	<p>Légende :</p> <ul style="list-style-type: none">  Emplacements Réservés et Alignements Homologués au PLU  Surface d'emprise par propriétaire  Numéro de propriétaire à l'état parcellaire 0 a 12 Surface totale de la parcelle 	<p>Echelle :</p> <p>1/1000°</p>				
<p>Section et numéro cadastral :</p> <p>AE n° 28</p>	<p>Date d'édition :</p> <p>le 11 mars 2022</p>	<table border="1"> <tr> <td>N° propriétaire</td> <td>N° feuille</td> </tr> <tr> <td>8</td> <td>1/1</td> </tr> </table>	N° propriétaire	N° feuille	8	1/1
N° propriétaire	N° feuille					
8	1/1					

Commune d'AVANNE-AVENEY

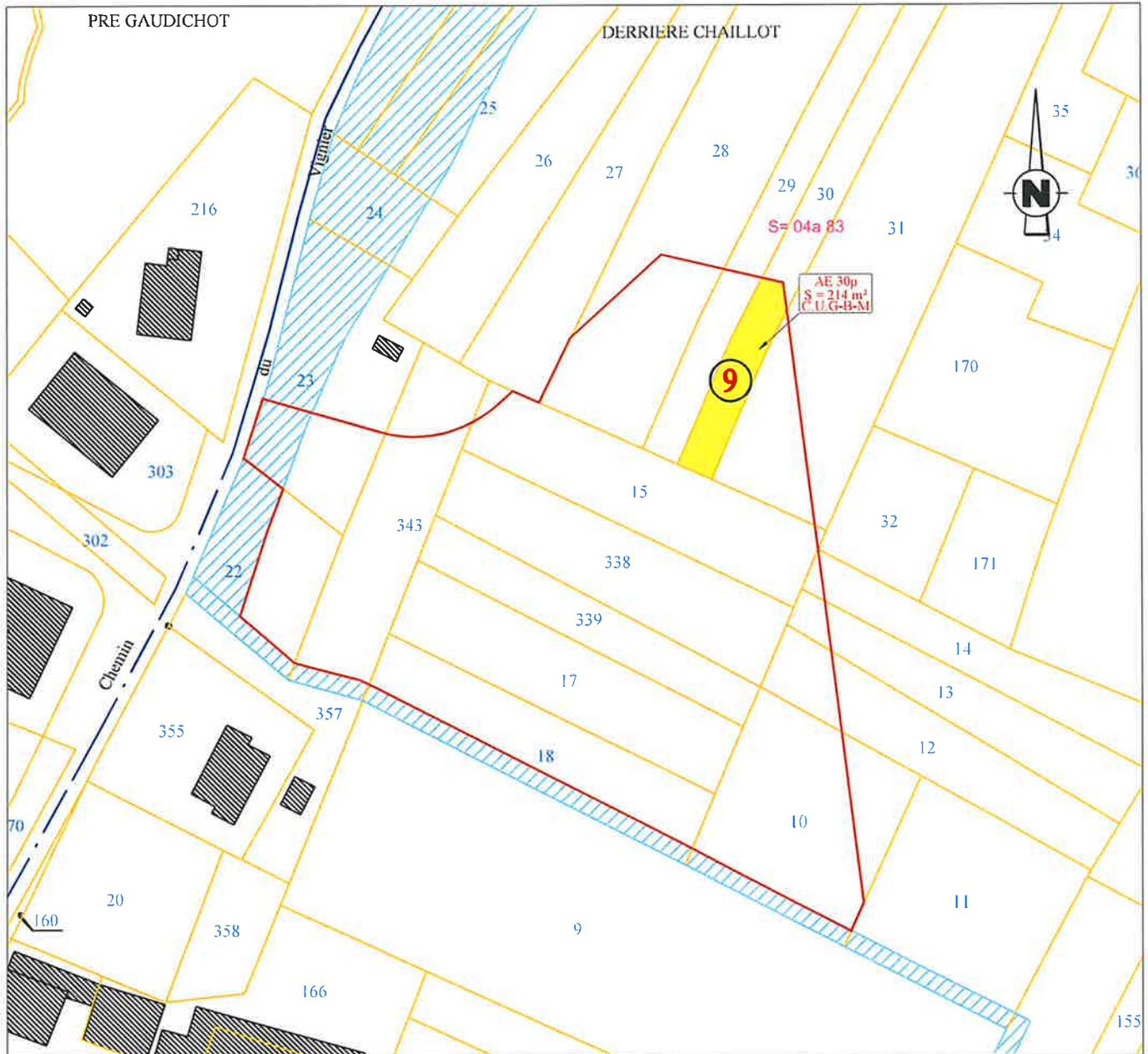
Projet de Création d'un Cimetière



Dep. Urbanisme
Service Topographie
4, rue Gabriel Plançon 'La City'
25043 BESANCON Cedex
Tel. 03 81 87 89 10
e-mail: topo@grandbesancon.fr

PLAN PARCELLAIRE PAR PROPRIETAIRE

Etude de l'emprise foncière



Nom des propriétaires :

Indivision GUIDET

Section et numéro cadastral :

AE n° 30

Légende :

- Emplacements Réservés et Alignements Homologués au PLU
- Surface d'emprise par propriétaire
- Numéro de propriétaire à l'état parcellaire
- Surface totale de la parcelle

Echelle :

1/1000°

Date d'édition :

le 11 mars 2022

N° propriétaire

9

N° feuille

1/1



Dép. Urbanisme et Grands Projets Urbains
 Service Topographie
 Immeuble "La City"
 4, rue Gabriel Plançon
 25043 BESANCON Cedex
 Tel: 03 81 87 89 10
 e-mail: topo@grandbesancon.fr

Plan Parcellaire

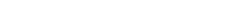
Commune d'AVANNE AVENEY

Projet de création d'un cimetière

Chemin du Vignier

Section AE

Légende:

-  Limite de l'Emplacement réservé de voirie ou Alignement homologué
-  Alignement du domaine public
-  Application cadastrale
-  Parcelles cadastrales
-  Limite connue par bornage OGE
-  Sections cadastrales
-  Emprise du projet

Pétitionnaire :

Dép. Urbanisme et Grands Projets Urbains
 Service Action Foncière
 Mme Christelle BAUD
 2, rue Mégevand
 25000 BESANÇON

Date : le 1 février 2024	Echelle : 1 / 500	N° de Dossier : 107-2021	N° de Rue : 68
Responsable du dossier M. MUNIER Franck	N° tel interne : 03 81 87 88 22 ou 03 81 87 88 23		
Date	Objet de la modification		

